

dernier moment certains bills importants. Mais je ne trouve pas qu'il soit à l'honneur de notre Chambre qu'une poignée à peine de nos membres soient présents lorsqu'il nous reste un travail sérieux. J'ai fait tout mon possible, sans aller trop loin et sans manquer de courtoisie, pour persuader aux sénateurs de notre côté de rester jusqu'à la fin, mais sans grand succès. L'honorable leader de la Chambre (l'honorable M. Dandurand) a dû faire la même chose. Pour remédier à cette situation, je suggère que nous remettions en vigueur la règle qui atteint assez fortement l'indemnité des sénateurs, s'ils ne sont pas présents durant les deux ou trois dernières semaines de la session.

L'honorable M. LITTLE: Très bien.

L'honorable M. SHARPE: Les quinze derniers jours.

L'honorable M. DANDURAND: Si la Providence me permet de revenir au Sénat l'an prochain, je me joindrai au très honorable vis-à-vis, et nous verrons ce que nous pouvons accomplir pour maintenir à un niveau respectable l'assistance de nos membres au cours des deux dernières semaines de la session, alors que des mesures très importantes nous sont parfois présentées.

L'honorable M. SHARPE: Pourquoi ne pas proposer dès maintenant que la règle soit remise en vigueur? La Chambre au complet ne l'adopterait peut-être pas.

L'honorable M. DANDURAND: Il faut donner avis.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Le Sénat reprend sa séance.

PROROGATION DU PARLEMENT

Son Honneur le PRÉSIDENT informe le Sénat qu'il a reçu du secrétaire adjoint du Gouverneur général une communication lui apprenant que le très honorable Sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., agissant comme substitut du Gouverneur général, se rendra au Sénat à dix heures du soir pour proroger la session du Parlement.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

LE SÉNAT REPREND SA SÉANCE SANCTION ROYALE

Le très honorable sir Lyman P. Duff, substitut du Gouverneur général, étant venu et s'étant assis au pied du trône, et la Chambre des communes étant venue avec son orateur, il plaît au très honorable sir Lyman P. Duff de donner la sanction royale aux bills suivants:

Loi constituant en corporation The Association of Canadian Clubs.

Le très hon. M. MEIGHEN.

Loi constituant en corporation Universal Eucoszone Limited.

Loi pour faire droit à Leslie William Bond.

Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson.

Loi pour faire droit à Adele Adfeldt Gruneau.

Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers.

Loi pour faire droit à Blanche Anna Bousquet Pepin.

Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigelow Reddy.

Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky.

Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox.

Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux.

Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Higgins Yaun.

Loi pour faire droit à Lola Margaret Miler Atkinson.

Loi pour faire droit à Zeno Bruck.

Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway.

Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller.

Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada.

Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts.

Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell.

Loi pour faire droit à Janni Kolmanowitz Rittner.

Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston.

Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O.

Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick.

Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver.

Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman.

Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham.

Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar.

Loi pour faire droit à Audrey Elizabeth Logan Williams.

Loi pour faire droit à Winnifred May Routledge Nilsson.

Loi pour faire droit à Ernest James Feasey.

Loi pour faire droit à Ethel Jean Peters.

Loi pour faire droit à Eva Clara Doe Durrell.

Loi pour faire droit à Harold Morris.

Loi pour faire droit à Philippe Emile Colette.

Loi pour faire droit à Muriel Suckling Brown.

Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins.

Loi constituant en corporation Prescott and Ogdensburg Bridge Company.

Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Otilie Josefina von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom de Yvonne Drummond.